

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 8 février 2022

Délibération n°2022-MAIRIE-001 BIS

L'an deux mil vingt-deux, le huit du mois de février à 19h le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Etaient présents dans la salle : ANDRIUZZI Jean-Michel, BONICEL Carole (pouvoir de Mme BOUNOUA Houassilla), COMPAN-RICHARD Agnès, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela

Etaient présents en visioconférence : DURET Laëtitia, LECOURT Didier, RAMON Guillaume, VOLPELLIERRE Stéphanie

Absents excusés : BOUNOUA Houassilla (pouvoir à Mme BONICEL Carole)

M COULET Philippe a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : TRAVAUX DE TRANSITION ENERGETIQUE DE LA MEDIATHEQUE

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 5
Présents : 13

Convocation le :
01/02/2022

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'équipe municipale a choisi de faire des investissements axés sur la transition énergétique. Ce thème est plus particulièrement important pour la médiathèque. En effet, elle fut rénovée il y a une vingtaine d'année et il apparaît clairement que les matériaux installés pour les portes et fenêtres ne sont plus du tout en adéquation avec les normes actuelles et à venir.

Les objectifs sont de mettre en place le matériel nécessaire à l'obtention d'une température acceptable toute l'année dans tout le bâtiment. Par ailleurs, le matériel devra être optimisé dans le cadre de la transition énergétique et il faudra prendre en compte les économies d'énergie.

DEPENSES

TYPE DE DEPENSES	MONTANT HT en €
Fourniture, façon et pose menuiseries métalliques à rupture thermique	39 050 € HT
TOTAL	39 050 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Il est proposé au conseil municipal de solliciter la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée ainsi que l'Etat selon le plan de financement suivant :

Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20220215-2022MAIRE001BIS-AI
Date de télétransmission : 15/02/2022
Date de réception préfecture : 15/02/2022

	TAUX D'AIDE	MONTANT HT en €
Dispositif régional en faveur de la vitalité des territoires (rénovation énergétique des bâtiments publics)	30%	11 715€ HT
Etat : subvention d'investissement, contrat de ruralité (transition écologique et énergétique)	50%	19 525€ HT
Autofinancement	20%	7 810 € HT
TOTAL		39 050 € HT

Le conseil municipal après délibération, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet présenté,
- D'approuver le plan de financement proposé et autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention des financements mentionnés,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour copie conforme

Le Maire

